

## VILLE D'UGINE (SAVOIE) EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 NOVEMBRE 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

**MUNICIPAUX** 

En exercice: 29
Présents: 24
Représentés: 4
Absent: 1

DATE DE LA CONVOCATION: 31 octobre 2023

PUBLICATION SITE INTERNET: 22 septembre 2023

Président de séance : M. Franck LOMBARD

Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN

Etaient présents: M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Mme Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET (arrivé à 18h40), Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Michel VARRONI, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, Mme Caroline BRULEY, Mme Pauline BRESSE et M. Benjamin BONNIOT- - BOUCHET.

Etaient représentés: Mme Vanessa PUT DE GIULI ayant donné pouvoir à Mme Annabelle MOREL, M. Jamel BOUCHEHAM ayant donné pouvoir à M. Emmanuel LOMBARD, Mme Stéphanie LUSSIANA ayant donné pouvoir à M. Michel VARRONI, M. Eric FUSS ayant donné pouvoir à M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET

Etait absente: Mme Audine FRECKMANN

Délibération n°08 Rapporteur : M. Simon OUVRIER-BUFFET

Objet : Vote des taux des impôts directs locaux pour l'année 2024

Par délibération n°2 du 27 mars 2023, le conseil municipal approuvait les taux des impôts communaux pour l'année 2023.

Il est donc proposé de maintenir ces taux pour l'année 2024.

La Commission municipale a examiné le dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les taux communaux des impôts directs locaux pour l'année 2024 comme suit :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 8.36 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 25.16 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 63.59 %

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20231106-DE08-061123-DE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2023 Publication : 10/11/2023 Pour copie certifiée conforme et exécutoire Pour le Maire, Michel Chevallier,

Adjoint au Maire